

Comité technique spécial Musées Direction générale des Patrimoines

18 JANVIER 2018

Projet de procès-verbal

ORDRE DU JOUR

Concertation avec les organisations syndicales autour des projets de réformes relatifs au programme Action Publique 2022

LISTE DE PRESENCE

Représentants de l'administration :

Marie-Christine LABOURDETTE, Directrice, chargée des musées de France

Carole ETIENNE-BOISSEAU, Adjointe au sous-directeur des affaires financières et générales, DGP, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Représentants du personnel titulaires :

CGT- Culture :

Françoise PINSON

Jérôme LEFAURE

SUD – Culture :

Caroline LESUEUR

Yann LEROUX

Représentants du personnel suppléants :

CGT – Culture :

Gérald PARISSE

Christelle LAVIGNE

Cécile RANVIER

SUD – Culture :

Warda BALAH-CHIKHA

Secrétaires du comité :

Kevin THIERY, Adjoint à la Cheffe de la Mission dialogue social

Corinne BOLUEN, Responsable des CT de la sphère DGP à la Mission dialogue social

Collaborateurs de la présidente :

Blandine CHAVANNE, Sous-directrice de la politique des musées, SMF

Franck ISAIA, Adjoint à la sous-directrice de la politique des musées, SMF

LISTE DES EXPERTS

Expert à la demande de l'administration :

Néant

Experts à la demande de la CGT – Culture :

Valérie RENAULT, Secrétaire Générale CGT-Culture

Damien BODEREAU, SNMD CGT-Culture, EP Versailles

Maryline ORVILLE, EP du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie

Didier MOREL, SNMD CGT-Culture, RMN GP

Catherine NOURY, SNMD CGT-Culture, EP Versailles

Frédéric DOUWES, Musée du château et domaine national de Compiègne

Nathalie RAMOS, SCN Musée national du Moyen Âge – Thermes et hôtel de Cluny

Experts à la demande de la FSU :

Frédéric MAGUET, Secrétaire Général SNAC FSU

La séance est ouverte à 9 heures 40.

Carole ETIENNE-BOISSEAU procède à l'appel.

Caroline LESUEUR (SUD Culture Solidaires) est désignée secrétaire adjointe de séance.

Concertation avec les organisations syndicales autour des projets de réformes relatifs au programme Action Publique 2022

Françoise PINSON donne lecture d'une déclaration liminaire au nom de la CGT.

« Madame la Présidente du CT spécial Musées,

Mesdames et Messieurs les membres du CT spécial Musées,

La CGT Musées et Domaines souhaite exprimer ici le profond mécontentement et la plus vive indignation des personnels face au projet de réforme des Musées proposé par la Ministre dans ce qui est intitulé « Contribution à l'Action Publique 2022 »

Vous proposez aujourd'hui à l'initiative de la Ministre de mettre en place des concertations relatives à ce projet.

Nous tenons à être clairs et francs dans nos intentions :

Nous rejetons dans leur intégralité les propositions décrites dans le document de travail du 3 novembre dernier, intitulé « CAP 2022 » sur tout ce qui concerne les musées, et repris pour partie dans le discours de la Ministre, c'est-à-dire précisément :

- Abandon de transformation du statut ou du transfert sur collectivités ou autres EP des 17 Musées Services à Compétence Nationale et consolidation de la tutelle et de la gestion par le Service des Musées de France et l'Administration centrale pour conserver et renforcer le réseau des musées. Maintien du Statut des SCN, abandon du projet de décentralisation de Magnin, abandon du projet de transfert du musée des plans et reliefs au musée de l'armée, abandon du transfert de Port Royal des Champs au musée et domaine de Versailles, abandon du transfert du musée Clemenceau au CMN.

- Pas de transferts de compétences, pas d'autonomisation, pas de concurrence entre les établissements, pas de gestion décentralisée des personnels sur les EP.

- Aucune suppression d'emploi : renforcement des effectifs avec le remplacement de chacun des postes vacants et recrutement massif dans toutes les filières touchées par le sous-effectif, notamment et particulièrement la filière de l'Accueil et de la surveillance et la filière administrative. Remplacement de tous les départs en retraite et réel plan de déprécarisation, notamment pour les personnels à temps incomplet ; donc création d'emplois de fonctionnaires titulaires en nombre suffisant pour le bon fonctionnement des services.

- Renforcement des missions de service public et des effectifs de la RMN-GP.

- Un renforcement de la tutelle de l'Administration centrale en matière de politique muséale qui passe par la transformation du Service des Musées de France en Direction des Musées de France et le renforcement en moyens humain et financier de ses services.

- Ré-internalisation de toutes les missions de service public au sein de tous les musées et refus d'externaliser les services publics des musées quels qu'ils soient.

- *Revalorisation des carrières, des salaires et du régime indemnitaire de tous les personnels des musées.*

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du CT spécial Musées, les musées ne sont ni une charge, ni un coût, mais ils constituent la richesse et le patrimoine de chacun et la richesse de tous, et à ce titre doivent être non seulement protégés mais renforcés dans leurs missions de diffusion, de valorisation des collections, de protection du patrimoine.

Or les diverses pistes proposées dans CAP 2022 vont toutes à l'encontre de ces principes. En livrant les collections incessibles et inaliénables au domaine privé, en affichant une logique comptable, la Ministre met à mal purement et simplement le fondement même de notre ministère, à savoir « de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France. »

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du CT spécial Musées, voilà donc ce que sont les conditions sine qua non des personnels et de leurs représentants. Nous sommes là aujourd'hui pour avoir des informations claires sur vos intentions pour pouvoir tenir des heures mensuelles d'information pour l'ensemble des personnels.

Par ailleurs, les personnels exigent d'être entendus de la Ministre.

Marie-Christine LABOURDETTE indique qu'elle a souhaité réunir le comité technique spécial Musées pour pouvoir échanger avec les représentants du personnel sur les objectifs annoncés dans le discours de la Ministre lors du CTM du 4 décembre dernier. La Ministre souhaite en effet « conforter et consolider les musées dans leurs missions pour développer leur rayonnement territorial, accroître leur ancrage auprès des publics et favoriser leur développement ». La réflexion engagée concerne ces problématiques. Les directeurs de Service à Compétence Nationale (SCN) ont constaté que le statut des SCN présentait un certain nombre d'inconvénients dans son mode de gestion, susceptible de freiner le développement et la mission d'accès aux richesses des différents musées. Ce processus a d'ores et déjà donné lieu à des éléments de réflexion il y a près de dix ans, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), et à la création d'un certain nombre d'Établissements Publics (EP), dont le développement prouve que l'analyse d'alors était justifiée. L'efficacité du MuCEM, le développement du musée Picasso ou encore les beaux résultats de l'Orangerie liée au musée d'Orsay, dans le respect de son autonomie scientifique et de sa politique tout à fait spécifique, en sont la preuve.

L'objectif consiste désormais à travailler, dans le cadre d'un calendrier à la fois contraint et relativement large – l'échéance est fixée à 2022, sur des éléments de réflexion et d'évolution statutaire des musées nationaux sous forme de service à compétence nationale. Cette réflexion interviendrait non pas à partir d'un schéma pré-établi, mais à partir de l'analyse de la situation de chacun des musées afin d'identifier les pistes de travail les plus valorisantes pour chacun en vue de son développement et d'un meilleur ancrage dans le territoire. Marie-Christine LABOURDETTE constate que les hypothèses de solution semblent rejetées, sur le principe, par les représentants du personnel. Elle espère toutefois que les débats et les échanges au sein du comité technique spécial musées permettront de les convaincre de l'intérêt de les étudier, voire de les adopter, sachant qu'il n'existe aucun plan préconçu. L'enjeu consiste à pouvoir disposer de musées qui fonctionnent mieux, plus appréciés du public et qui rendent un service public d'une efficacité accrue.

Marie-Christine LABOURDETTE présente la méthodologie et indique que les directeurs des établissements publics et des services à compétence nationale ont été réunis à deux reprises pour échanger sur les diagnostics propres à leur établissement et les améliorations à apporter. En effet, les musées nationaux SCN présentent des complexités dans la vie quotidienne et la mise en place de leurs missions, ce qui nécessite de procéder à des évolutions, dans le cadre d'échanges avec le Ministère. Le Service des musées de France ne constitue toutefois pas le seul interlocuteur des musées nationaux. S'y ajoutent la Sous-Direction des Affaires Financières et

Générales (SDAFIG), dont le sous-directeur est chargé de la gestion et de l'affectation des crédits, le Secrétariat général étant quant à lui chargé de la gestion des personnels des musées nationaux. Le travail en lien avec l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC) est également indispensable puisque celui-ci assure généralement la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux dans les musées nationaux SCN et les établissements publics. Enfin, la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais (RMN GP) exerce des missions statutaires vis-à-vis des musées nationaux SCN et assure également un certain nombre de missions contractuelles vis-à-vis des EP ; il s'agit donc d'un partenaire naturel de l'ensemble du réseau des musées. Le cadre de gestion a été modernisé en signant une convention de gestion entre la RMN, les musées nationaux SCN et le Ministère sur la façon dont s'exercent l'ensemble des missions de la RMN en faveur des musées nationaux.

Deux réunions importantes se sont donc tenues avec les directeurs de musées nationaux et des SCN pour réfléchir au diagnostic, identifier leurs aspirations et interrogations et déterminer d'éventuelles pistes d'évolution. Ce travail n'est pas achevé. Marie-Christine LABOURDETTE précise que l'administration est, tout comme les représentants du personnel, soucieuse du respect de la parole de l'Etat. Ce faisant, les conditions liées aux legs de l'Etat ou à l'Etat, seront respectées. A titre d'exemple, s'agissant du musée Magnin, la décentralisation évoquée ne consisterait pas en un transfert à la collectivité de Dijon où se situe le musée. En revanche, la mise en place d'un processus de gestion partagée ou de compétences mutualisées avec le Musée des Beaux-Arts de Dijon pourrait être étudiée. Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que celui-ci se situe à proximité immédiate du musée Magnin et présente un périmètre scientifique ainsi qu'un travail autour de la politique des publics tout à fait pertinents. Encore une fois, l'enjeu ne consiste pas à transférer le legs fait à l'Etat. Quant aux améliorations visées, elles ne consistent en rien en des procédures doctrinales. L'administration entend rechercher des solutions adaptées et pragmatiques permettant d'améliorer le fonctionnement des musées, dans une période marquée par de fortes contraintes en matière de gestion publique et dans un secteur pouvant parfois paraître, pour les SCN, insuffisamment doté, mais dont les crédits de fonctionnement et les moyens d'investissement ont été maintenus, voire accrus. Marie-Christine LABOURDETTE rappelle les travaux en cours à Cluny et au musée Clemenceau-de Lattre, la mise en place d'un schéma directeur à Compiègne et à Saint-Germain-en-Laye, les travaux réalisés à Ecouen ou encore la rénovation du musée de Limoges. Le Directeur général des patrimoines s'est par ailleurs engagé à sanctuariser les effectifs des musées nationaux SCN, malgré l'impact des politiques de réduction de l'emploi public ayant porté sur l'administration centrale ou les établissements publics, les SCN musées ayant été considérés comme un élément de politique prioritaire.

Les solutions pragmatiques et adaptées qui émergeront de la réflexion ne seront pas forcément uniformes. Aucune raison n'implique en effet de traiter de la même manière le château-musée de Pau et les musées du XX^{ème} siècle de Provence Alpes Côte d'Azur qui ne présentent aucun élément commun et dont les modes de fonctionnement sont radicalement différents. Le château royal de Pau où est né Henri IV constitue un des éléments extrêmement forts de la politique touristique des Pyrénées Atlantiques et fonctionne particulièrement bien malgré son relatif isolement.. Le cas de Nice par exemple correspond à un musée d'artistes monographique du 20^e siècle, constitué par des legs (donation Chagall, donation Fernand Léger, chapelle de Picasso), et s'inscrit dans un ensemble muséal particulièrement riche en PACA et particulièrement à Nice (plus d'une dizaine de musées municipaux) et une activité intense en matière d'art moderne et d'art contemporain. Le réseau dans lequel fonctionne ce musée diffère donc radicalement de celui de Pau. Le diagnostic porté par chacun des directeurs sur le contexte de travail et les partenariats éventuels sera donc également très différent. L'administration a donc souhaité pouvoir partir du diagnostic des musées pour ensuite se prononcer sur des hypothèses de travail et de solutions, et pas l'inverse.

Le travail d'échange avec les directeurs de SCN se poursuit à un rythme hebdomadaire. Une nouvelle rencontre est prévue le 19 janvier. La présidente de la Réunion des musées nationaux assiste à l'ensemble des réunions. Des rencontres avec des experts sont organisées dans ce cadre. Ont notamment été auditionnés Delphine LÉVY, la Directrice générale de Paris musées,

ainsi que Christophe LERIBAUT, directeur du Petit Palais qui, de par son expérience au niveau de la Ville et de l'Etat, a pu apporter des témoignages particulièrement intéressants sur les avantages et inconvénients de différentes formules de gestion. Un échange avec Philippe BELAVAL est programmé le 19 janvier. D'autres demandes pourront être examinées.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle par ailleurs que la présente réunion sera suivie d'une série de deux ou trois réunions avec les représentants du personnel sur le sujet, en vue de recueillir leur avis. L'administration n'entend pas avancer sans tenir ceux-ci informés de l'état d'avancement des réflexions et des pistes émergentes. Marie-Christine LABOURDETTE précise que les pistes de travail devront être présentées au cabinet de la Ministre d'ici la fin mars et qu'un travail plus approfondi sera ensuite lancé.

Blandine CHAVANNE indique que ces pistes de travail devront être validées. S'agissant du travail avec les SCN, l'administration leur a demandé une présentation complète de leur établissement en précisant les particularités liées à la situation géographique et au statut des collections, les partenariats existants ou à mettre en place avec d'autres musées, d'autres établissements nationaux ou des collectivités de proximité ainsi qu'en tentant d'identifier les atouts et difficultés du mode de gestion actuel au regard des fonctions muséales en termes de gouvernance, de gestion RH, de gestion du budget, de gestion des collections, de programmation culturelle, d'accueil du public – médiation – surveillance. Cette présentation doit également intégrer un point sur l'état des bâtiments, les pistes d'évolution qu'ils souhaiteraient retenir pour approfondissement, en les hiérarchisant et les pistes écartées.

Parmi les pistes d'évolution travaillées figure la transformation de certains SCN, après leur regroupement, en Groupement d'Intérêt Public (GIP), avec un partenaire distinct de l'Etat.

Marie-Christine LABOURDETTE signale que tel est par exemple le cas actuellement du statut du site de Port-Royal des Champs qui est à la fois SCN et GIP, ce qui lui permet d'avoir un partenariat avec le département, la commune de Magny-les-Hameaux et de bénéficier d'un ancrage territorial différent. Elle précise également que les pistes avancées correspondent à l'ensemble des pistes construites après échange et dialogue avec les musées nationaux. L'administration juge en effet important de pouvoir étudier un éventail de solutions sans en écarter aucune *a priori*, l'enjeu étant de pouvoir identifier les solutions acceptables et de justifier le rejet d'autres. Les hypothèses avancées correspondent donc à l'ensemble du champ des possibles.

Blandine CHAVANNE indique ensuite que Frank ISAIA a établi une grille de lecture complète intégrant les conditions de création, les personnalités juridiques, la gouvernance, le statut et la gestion des collections, la gestion budgétaire et comptable, les RH, l'ensemble des services rendus par la RMN et les remarques de chacun des établissements.

La deuxième solution proposée consiste en la transformation en établissement public autonome regroupant un, deux ou plusieurs SCN.

La troisième solution, étudiée lors de la première réforme des politiques publiques, consiste en la création d'un EP fédérateur pour l'ensemble des SCN.

La quatrième solution consiste à renforcer l'ancrage territorial, par l'adossement à une collectivité de proximité ou à un établissement public culturel déjà existant.

La cinquième solution consisterait en un rattachement à un EP muséal existant et la sixième, en un rattachement à un opérateur fédérateur existant tel que la RMN ou le Centre des Musées Nationaux (CMN).

Une réunion complète a été consacrée à la définition de ces solutions possibles, avec l'ensemble des SCN.

Yann LEROUX fait part de son effarement face à ces propos et tient à rappeler la position des représentants du personnel. Il estime qu'au lieu de se baser sur la richesse du Ministère de la Culture, l'Administration publique demande aux musées d'assumer des erreurs. La fonction publique a été créée pour répartir de façon égale la richesse produite par le pays. Le modèle anglo-saxon proposé ici est construit pour absorber la dette du secteur privé.

L'administration évoque la notion d'ancrage territorial. Sur ce point, Yann LEROUX rappelle que lors de la réflexion sur le Code du Patrimoine, les discussions avaient notamment porté sur le transfert de la garantie de l'Etat aux collectivités territoriales. Cet élément a ensuite été écarté lors de l'élaboration de la loi LCAP. S'agissant des EP, présentés comme des établissements fonctionnant parfaitement bien, Yann LEROUX soulève le cas du musée Guimet et du problème de masse qui y est lié. Si le SMF ne représente plus rien et ne dispose plus de pouvoir, il demande à pouvoir échanger avec les bons interlocuteurs. À ce jour, les SCN se portent plus ou moins bien, mais les agents se posent de nombreuses questions. Lors du dernier concours d'ingénieur dans la filière accueil-surveillance, certains TSC ont renoncé à se présenter au vu des conditions. D'autres corps sont dans le même cas. Yann LEROUX indique pour finir que SUD refuse les pistes de réflexion proposées.

Valérie RENAULT rappelle qu'en 2002, lors de l'élaboration de la loi des musées de France, la CGT Culture avait écrit un document intitulé « La fin programmée de la DMF ». La DMF a disparu en 2011 pour devenir le Service des musées de France, lequel a dans le même temps perdu toute visibilité sur le réseau. Le 6 juillet 2017, la CGT l'a répété en comité technique ministériel : les politiques publiques nationales fortes, impliquant de nombreux partenaires dans les collectivités, nécessitent de faire l'objet de directions et de service rehaussés. Sont notamment concernées la Direction des Musées de France, la Direction du livre et de la lecture et la Direction des Archives toutes trois disparues dans le cadre de la RGPP. Cette question, dont le coût serait modique, ne plaisant pas au Directeur général des patrimoines, elle n'est jamais abordée librement et ne fait jamais l'objet d'aucune réponse de la part de l'Administration et de la Ministre. Valérie RENAULT déplore le manque de sérieux à cet égard ainsi que le manque de sérieux du document paru en novembre reposant sur une vision uniquement comptable de la situation. La CGT s'y est opposée en 2008, 2009, 2010 et 2011 ; elle s'y opposera à nouveau en 2018. Ce document n'est pas à la hauteur des enjeux. Valérie RENAULT déplore que le cycle de discussion et de débat public sur les musées du XXI^e siècle ait abouti à cela. Ce document permet en revanche d'apprendre que les crédits de fonctionnement de l'ensemble des musées et des SCN – soit 359 millions d'euros – représentent 10 % du budget du Ministère (3 milliards d'euros), soit un budget parfaitement ridicule au regard de ce qu'apportent ces établissements en matière de rayonnement de la France ou du rôle qu'ils jouent au titre de la politique culturelle du Ministère, de la démocratisation culturelle, dans le champ patrimonial, etc. À cet égard, Valérie RENAULT ne comprend pas que des économies soient encore attendues sur ce point. Il en est de même concernant l'effectif. Le document souligne les prochains départs en retraite à hauteur de 40 % de la filière ASM et la nécessité d'externaliser. Sur ce point, la CGT a rappelé à la Ministre qu'elle ne disposait pas du mandat lui permettant de mettre un terme au recrutement des personnels de catégorie C dans les musées au Ministère de la Culture. Aujourd'hui, la fonction publique française est ouverte à tous, ce qui constitue un point important. Quant au numérique, s'il peut permettre des évolutions, il ne répondra pas en totalité et de façon autoritaire à la question de l'accueil et de la surveillance dans les musées. La médiation, l'accueil, la surveillance et la gestion de la sûreté et de la sécurité nécessitent des hommes et des femmes, notamment dans le contexte marqué par les attentats. Alors que la filière a su faire preuve d'agilité, d'adaptabilité et de professionnalisme, Valérie RENAULT dénonce le manque de considération à son égard. La problématique tient au manque de connaissance des technocrates vis-à-vis de ces métiers. Les métiers de la documentation, de la conservation et de l'administration sont également importants. Or, la filière administrative a énormément souffert et d'importants gains de productivité ont été réalisés sur son dos.

Valérie RENAULT souligne que la formule SCN est fondamentalement moderne par la mutualisation qu'elle permet. L'administration centrale peut ainsi assurer la cohérence des

politiques, rester opérationnelle dans ses missions et dans les mises en œuvre et entretenir un réseau. Les représentants du personnel y sont favorables, d'autant que leur coût est particulièrement peu élevé, et même insuffisamment élevé. Elle dénonce le scandale des propos tenus sur le musée des Plans-reliefs. Alors que les collections sont extraordinaires, 90 % sont en caisses. La création d'un musée des Plans-reliefs et des Paysages constituerait, à son sens, une excellente initiative. Valérie RENAULT préférerait évoquer de tels projets plutôt que de transformations en établissements publics alors que tous les établissements publics créés à partir des années 2000 se heurtent à de nombreuses difficultés. Tel est notamment le cas de Sèvres. Suite à la fusion des ateliers de création de céramiques et des collections d'expositions de céramiques de Paris et de Limoges et au désengagement de l'Etat, l'établissement fonctionne sur ses ressources propres sans que les problématiques liées à la culture professionnelle commune ou à un projet scientifique et culturel commun n'aient été abordées. Tel est le sort des établissements publics. Cela vaut également pour l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), dont le coût pour le Ministère de la Culture s'élevait, en 2015, à 160 millions d'euros.

Valérie RENAULT rappelle que plusieurs responsables d'établissement public ont été auditionnés par le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances au titre de la mission culture. Tous ont indiqué que la situation ne pouvait plus durer. Face à celle-ci, les responsables d'établissement ponctionnent le fonds de roulement, ce qui signifie que les délais de paiement des tiers sont de moins en moins respectés et que les fournisseurs sont de plus en plus nombreux à refuser de travailler avec les établissements publics. Valérie RENAULT déplore ce manque de sérieux et considère que, si la situation doit s'améliorer, cette amélioration ne réside pas dans une évolution statutaire et encore moins dans la constitution de GIP, dont le statut est pour le moins précaire et dont le coût serait nécessairement plus élevé que celui des SCN, particulièrement faible.

Tout comme SUD, la CGT demande à pouvoir rencontrer les représentants de la SDAFIG, notamment Kevin RIFFAULT ou encore de la RMN. La concertation ne peut pas à la fois être ouverte et se cantonner aux directeurs des SCN et à l'administration. À ce stade, les personnels des SCN ne sont tenus informés de rien. Valérie RENAULT demande que des réunions d'information du personnel puissent être organisées dans les établissements. Quant au diagnostic, elle estime que seule une enquête de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC) pourrait y répondre.

Les propositions formulées dans le document concernant les SCN manquent par ailleurs de détail. Quant à la question de la RMN, elle n'est pas abordée, ce qui semble pourtant une nécessité compte tenu du fait que celle-ci constitue un partenaire naturel, de l'existence d'une convention de gestion et des difficultés qu'elle rencontre dans ses missions, dans son équilibre économique et ses équilibres sociaux. Or, sur ce point, le document contient des éléments redoutables, en particulier la transformation de la RMN en Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Concernant la décentralisation, Valérie RENAULT souligne que la proposition concernant Dijon s'apparente à une délégation de compétences. Sur ce point, elle rappelle la publication d'un décret en date du 29 décembre 2017, signé par le premier Ministre Édouard PHILIPPE, Gérard COLLOMB et Annick GIRARDIN indiquant que dans certaines régions et à titre expérimental, le préfet est autorisé à déroger pendant deux ans et à mener des expérimentations réglementaires dans différents domaines, notamment dans le domaine de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel. Rien n'indique quel a été le rôle du Ministère de la Culture à cet égard.

Valérie RENAULT s'étonne ensuite que les SCN ne fassent pas forcément l'objet d'un projet scientifique et culturel, ce qui constitue un problème fondamental. La loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) rend pourtant un tel projet obligatoire. À ce titre, Valérie RENAULT considère que la Directrice chargée des musées de France se devrait d'exiger auprès de chacun de ses services la construction collégiale d'un projet scientifique et culturel impliquant l'ensemble des personnels, ce qui n'est actuellement pas le cas de tous les SCN. Cela

n'empêche en rien les conventionnements avec les collectivités territoriales. Dans le cas du château de Compiègne, certains appartements ne sont pas ouverts à la visite compte tenu du fait que l'établissement manque de huit à dix emplois. Comment expliquer que les emplois nécessaires ne soient pas attribués ? La Ministre ne peut pas d'une part souhaiter l'ouverture accrue des bibliothèques en attribuant des moyens supplémentaires aux collectivités et imposer à ses propres services ne pas ouvrir en totalité faute de moyens suffisants. Valérie RENAULT déplore ce manque de cohérence.

D'un point de vue méthodologique, elle déplore que la réflexion se limite aux directeurs et n'associe pas les personnels. Valérie RENAULT invite solennellement l'administration à les informer.

Enfin, elle rappelle l'opposition de la CGT à l'externalisation de personnels de l'Administration centrale. Ces personnels constituent en effet une capacité collective opérationnelle particulièrement forte et agile, conférant une force de frappe et une intelligence collective au Ministère de la Culture. Les agents ont en outre su faire preuve de capacités d'adaptation de longue date. Quant à la déconcentration des actes de gestion, Valérie RENAULT la juge catastrophique. Elle rappelle qu'en 2010, 5 000 agents payés en région ont été remontés au niveau central. Le Service des Ressources Humaines (SRH) traite aujourd'hui 15 000 agents. Si le système n'est pas parfait, d'importants efforts ont été fournis par les services pour mutualiser les outils informatiques et assurer une cohérence d'ensemble, sachant que 26 statuts différents coexistent. Le fonctionnement de l'ensemble nécessite une expertise technique et administrative. Entre la compensation de la CSG ou la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source, les services sont confrontés à une charge de travail importante. Si le château de Compiègne devenait un établissement public, le coût d'une telle opération serait nécessairement très élevé. Valérie RENAULT rappelle en outre que le SRH peine déjà à assurer la cohérence des politiques nationales en matière de ressources humaines, en particulier en termes de régime indemnitaire. Or, lorsque chaque responsable d'établissement public disposera de son propre service paye, l'égalité de traitement sera encore plus difficile à assurer. La réduction des missions de gestion de l'Administration centrale s'accompagne nécessairement d'un accroissement des inégalités de traitement en matière de ressources humaines comme dans tous les domaines.

La CGT réfléchit de longue date au sujet et a pu constater depuis longtemps la situation des établissements publics. Si cette évolution a conféré une capacité opérationnelle au Ministère, l'administration ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le nouveau tournant que prendraient les établissements publics vers la marchandisation, les fondations, le sponsoring, le mécénat et les privatisations accrues, à l'heure où la Ministre parle d'ouverture accrue des musées et de lutte contre la ségrégation culturelle. À ce jour, les moyens consacrés à la culture à long terme ne sont pas à la hauteur du discours de la Ministre. La position des représentants du personnel en la matière n'est en rien dogmatique ; elle est assise sur leur vécu au quotidien et sur leur souhait de voir les musées fonctionner, les personnels reconnus et le réseau des SCN devenir plus visible.

Certaines propositions avancées par l'administration coûteront très cher, car le fonctionnement d'un établissement public coûte cher en personnel. Considérant que cette évolution ne s'accompagnera pas de créations de poste, les établissements publics seront placés en difficulté. En revanche, elle entraînera le paiement d'une taxe de 20 % sur les salaires, au détriment du Ministère de la Culture et au bénéfice du Ministère des Finances.

La CGT est favorable à un travail commun, à l'amélioration du service public des musées, à l'accroissement des partenariats, mais est en revanche opposée au tout numérique, à la transformation des SCN en établissements publics et à l'externalisation des personnels.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne que les pistes de travail évoquées ne visent en rien à faire des économies ; le budget de 25 millions d'euros et les 600 emplois permettant de faire fonctionner 17 musées nationaux constituent en effet un modèle efficace. L'objectif n'est pas de dépenser moins, mais de dépenser mieux. Marie-Christine LABOURDETTE entend par ailleurs les remarques relatives à la gestion, aux actes de gestion, aux personnels ou encore à

l'externalisation. Sur ces sujets transversaux, pilotés par le Secrétariat général, le SMF ne dispose toutefois d'aucune information. Il est certain que la gestion de personnels aux situations complexes serait difficile pour certains établissements de petite taille.

Marie-Christine LABOURDETTE signale que le texte relatif à la décentralisation publiée en fin d'année n'a pas échappé à la Direction générale des patrimoines. Elle précise que le périmètre de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel concerne les seuls monuments historiques.

Elle signale ensuite que l'articulation du partenariat et de la coopération avec la RMN fait partie des pistes de travail et d'expertise qui seront approfondies. À ce stade, le conventionnement avec la RMN prévoit l'application du statut de la RMN quant à ses obligations vis-à-vis des musées nationaux SCN. Cette convention fonctionne bien. Si elle peut connaître des aménagements, la RMN continue à assurer des services de librairie dans de grands établissements publics. Le partenariat ou le changement de statut ne signifie pas la fin de la vie commune entre les musées nationaux et la RMN. De nombreux échanges ont eu lieu sur le sujet au sein du Comité d'entreprise de la RMN-Grand Palais. L'ensemble des acteurs concernés sont attachés au maintien de liens importants entre l'EPIC et les musées nationaux.

Valérie RENAULT observe que, s'agissant de la RMN, le document ne contient aucun élément précis.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que sur le sujet de la RMN, l'administration souhaite avancer vers le chantier et l'ouverture des travaux sur le Grand Palais. Pour le reste, il appartient à la Présidente de la RMN de réfléchir sur l'ensemble des compétences de l'établissement public, tout en sachant que le partenariat avec les musées nationaux pour le montage de la programmation culturelle à la réouverture est extrêmement important et nécessite un travail approfondi.

Marie-Christine LABOURDETTE demande par ailleurs des précisions sur l'enquête de l'IGAC évoquée par Mme Renault.

Valérie RENAULT signale qu'elle faisait référence à l'enquête qui devrait être faite sur les diagnostics. L'échange avec les directeurs ne peut pas être jugé suffisant. Les personnels et ses représentants doivent également pouvoir être entendus. Ces derniers sont las de voir des rapports de la Cour des Comptes dresser le bilan des politiques muséales. Il est regrettable que ce travail ne soit pas assuré par l'IGAC.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que l'IGAC a assuré un certain nombre d'audits sur des musées nationaux SCN. Quoi qu'il en soit, elle considère qu'il était très important d'avoir cet échange aujourd'hui afin que d'entendre les éléments de méthodologie nécessitant d'être enrichis. L'administration en prend acte et examinera les différentes possibilités. Par ailleurs, il est vrai que les personnels n'ont pas été informés à ce stade ; l'administration souhaitait en effet réserver la primeur de la première réunion aux représentants du personnel pour leur faire part de l'état d'avancement du projet. Cette première réunion permet d'ouvrir la période de dialogue et de concertation au sein de chaque musée national, entre l'administration et les personnels. Il importe que le diagnostic porté sur chaque établissement intègre la position du personnel. Marie-Christine LABOURDETTE rappelle toutefois qu'à ce stade, les pistes de travail définies restent très générales ; elles devront donner lieu, par la suite, à un travail approfondi intégrant là encore une concertation du personnel.

Marie-Christine LABOURDETTE précise également qu'à ce stade, les représentants du personnel disposent des mêmes éléments d'information que les directeurs des SCN.

Warda BALAH-CHIKHA signale que les directeurs de SCN ont eu pour consigne de ne rien dire à leurs personnels.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme que cette consigne devait s'appliquer tant que l'administration n'avait pas informé les représentants du personnel en CT.

Françoise PINSON signale que les personnels posent des questions et qu'en leur répondant qu'ils ne sont pas informés, les directeurs de SCN contribuent à la dégradation de l'atmosphère dans les établissements.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que la situation est désormais clarifiée. Quoi qu'il en soit, les évolutions et les réformes n'interviennent jamais au bon moment et sont toujours difficiles à conduire. Marie-Christine LABOURDETTE souligne que l'administration est tout aussi attentive que les représentants du personnel à la question des projets scientifiques et culturels des musées nationaux. Le plan de charge de l'établissement et de l'actualisation de ces projets est relativement précis et les directeurs font l'objet d'un suivi sur ce point. Ceux-ci sont indispensables sur le plan du dialogue interne, mais aussi sur le plan du dialogue avec l'ensemble des partenaires. La lettre de mission des directeurs de SCN et d'EP prévoit d'ailleurs la définition de tels projets.

Yann LEROUX fait remarquer n'avoir été destinataire d'aucun document. Il s'étonne par ailleurs que l'administration ne soit pas au courant des problèmes de gestion et qu'elle ait sollicité sur ce point un état des lieux. Les rapports d'activité ne sont-ils pas centralisés ? Si tel n'est pas le cas, de quelle façon les hypothèses en termes d'équivalents Temps Plein Travaillé (ETPT) sont-elles construites ?

Marie-Christine LABOURDETTE indique être parfaitement au courant des problèmes de gestion. Elle avoue en revanche ne pas être très au fait des questions de taxe sur les salaires en titre 3.

Yann LEROUX indique faire référence au tableau établi par Franck ISAIA recensant un certain nombre de données et de pistes, qu'il souhaiterait d'ailleurs pouvoir lire. Cet état des lieux n'existait-il pas par ailleurs ?

Marie-Christine LABOURDETTE confirme disposer d'un état des lieux et de fiches par établissement. Mais ce travail doit permettre de disposer d'une analyse synthétique portée par chacun des établissements sur leur propre diagnostic, dans le cadre d'une démarche d'auto-évaluation. Il permettra en outre d'expliquer les raisons pour lesquels les établissements se projettent plus ou moins dans les différentes pistes de travail évoquées précédemment.

Yann LEROUX interroge ensuite l'administration sur la façon dont ces travaux s'articuleront avec le rapport de Jacqueline EIDELMAN, lequel contenait des propositions intéressantes.

Didier MOREL fait remarquer que la RMN a perdu beaucoup d'influence en termes de maillage depuis quelques années, notamment dans les Établissements Publics Administratifs (EPA), où s'effectue le choix des prestataires. La RMN n'est plus présente au sein de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI) ou du musée du Quai Branly (MQB). À chaque Délégation de Service Public (DSP), les agents de la RMN s'inquiètent quant à leur devenir.

L'enjeu consiste à faire des économies chaque fois que possible, et ce alors même que le budget des musées nationaux ne s'élève qu'à 25 millions d'euros. S'il s'agit de gagner sur le service proposé par la RMN, Didier Morel invite l'administration à se rendre à la librairie de la CNHI, qui ne dispose que d'un simple présentoir à cartes postales.

Six pistes de travail ont été évoquées. Sur ce point, il regrette que la Direction des musées de France, constituant à son sens la meilleure des solutions, ait été transformée en Service des musées de France. Didier Morel estime que le statut de service public le plus adapté au maillage sur l'ensemble du territoire correspond au statut du SCN et au statut de DMF.

Valérie RENAULT revient sur les différentes pistes évoquées précédemment et invite l'administration à rappeler la nature d'un GIP. Elle demande également des précisions concernant

les différentes notions mises en avant telles que celle d'établissement public autonome ou celle d'établissement public fédérateur. Valérie RENAULT souhaite par ailleurs savoir si le statut de SCN est utilisé dans d'autres administrations et si la souplesse administrative consistant à rattacher un tel service à un service d'Administration centrale existe ailleurs. Si ce statut mériterait peut-être d'être modernisé pour devenir plus visible, la CGT considère que la formule devrait être conservée.

Quant au cycle de concertation, il devra permettre d'aborder la question des relations naturelles de la RMN avec les SCN, et en particulier celle du conventionnement entre les deux. Lors de la réunion préparatoire, il est apparu que la présence de la RMN n'était plus la même, notamment dans le cadre d'expositions et que la baisse du nombre d'expositions affaiblissait la visibilité des SCN.

Enfin, Valérie RENAULT demande que la question du réseau des musées de France soit également abordée. Le sujet n'est même pas mentionné, ce qui ne manque pas d'inquiéter les représentants du personnel dans la mesure où il intègre près de 1 500 institutions, pour la plupart publiques, et constitue un réseau de très grande qualité de préservation et de mise en valeur des collections. Cette appellation nécessite de répondre à un certain nombre de critères. Si ce réseau n'est peut-être pas parfait, la CGT craint qu'il ne se détériore et que des collections ne se retrouvent en péril. De plus en plus de pétitions sur Internet alertent d'ailleurs sur la nécessité de sauver tel musée ou telle collection. Pour la CGT, il importe que le Service des musées de France conserve une force et une crédibilité importante auprès des collectivités et de l'ensemble des partenaires détenteurs de l'appellation « musée de France » sans quoi il est à craindre que les collections ne soient plus exposées et ne soient plus confiées à des personnels qualifiés, au détriment du réseau. Les collectivités territoriales, notamment les plus petites, disposent de moyens toujours plus restreints en la matière. Or, le sujet n'est jamais abordé, ce que Valérie RENAULT regrette.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que le travail autour des musées nationaux SCN est certes important au regard du réseau des musées nationaux, mais que leur mode de gestion n'est pas central au regard de l'ensemble des problématiques des musées territoriaux et de l'ensemble des musées de France. Les débats à l'occasion des Assises sur les musées du 21^e siècle ont montré que le réseau était particulièrement inventif et dynamique et qu'il savait utiliser au mieux les fonds publics qu'il gérât. À ce sujet, Marie-Christine LABOURDETTE précise que les crédits de la politique publique ne recouvrent pas l'intégralité des sommes versées au titre de l'action publique. Viennent en effet s'y ajouter les crédits déconcentrés en appui du réseau des musées de France pour l'ensemble des musées territoriaux, dont l'impact est extrêmement important pour susciter la mobilisation des collectivités territoriales autour de leurs institutions muséales. Marie-Christine LABOURDETTE ajoute que le Service des musées de France exerce la plus grande vigilance à l'égard du réseau territorial, ce qui explique d'ailleurs la mise en péril récente de collection ou l'apparition d'éléments dans la presse. Le service s'emploie à accompagner le réseau, dans ses réussites comme ses difficultés. Les expositions d'intérêt national constituent un élément d'affichage très important de la politique de soutien de l'Etat. Le label des réseaux « le musée hors les murs » a été créé pour lutter contre la ségrégation culturelle et pour tenir compte des démarches innovantes des musées territoriaux et nationaux en matière de présentation de collections ou d'activités d'éducation artistique et culturelle afin d'amener ensuite les individus à se rendre dans les musées. Soixante-dix dossiers ont été remontés du réseau des musées de France alors que ce label n'a fait l'objet d'aucune publicité, ce qui prouve à la fois sa ferveur et son engagement. Enfin, le Service des musées de France est également très attentif au réseau des conseillers musées dont les effectifs au sein des Directions Générales des Affaires Culturelles (DRAC) sont particulièrement restreints. C'est pourquoi il est essentiel que le Bureau des réseaux territoriaux dispose d'une équipe de conservateurs intervenant en appui et en expertise scientifique auprès des DRAC. Le conseiller musées ne peut être spécialiste de toutes les matières scientifiques correspondant aux 70 à 80 musées relevant de sa responsabilité. S'il s'interroge sur un champ précis, il a la possibilité de faire appel au conservateur spécialiste du Bureau des réseaux territoriaux pour l'accompagner dans l'expertise et l'aider à déterminer les meilleures solutions. Le conservateur dispose en effet d'une vision générale de l'ensemble des

musées du domaine concerné en France, il est en mesure de partager les bonnes pratiques et d'apporter son expertise scientifique en lien avec le grand département patrimonial, assuré par le musée national sur la partie gestion des collections. Dans ce système, l'expertise de l'Etat est centralisée et déployée de façon mutualisée à la demande, au travers de huit conservateurs et des grands départements des musées nationaux, ce qui s'avère relativement efficace. À cet égard, le Service des musées de France y est particulièrement attaché. Le réseau des musées de France a ceci d'exceptionnel qu'il permet d'afficher une politique nationale cohérente, qui n'est pas doctrinale, mais se veut harmonisée et cohérente. En accordant son label « musée de France », le Haut Conseil des musées de France s'assure de la viabilité de la structure. Marie-Christine LABOURDETTE propose que soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CT le diagnostic du territoire qu'a dressé le Service des musées de France en présence de conseillers musées. Cela permettrait notamment de mettre l'accent sur l'écart entre le monde des musées nationaux et celui des musées territoriaux au regard des conditions de travail et d'être juste dans les diagnostics établis, les solutions proposées et la façon de progresser sur les sujets essentiels. Marie-Christine LABOURDETTE considère que l'enjeu consiste à faire en sorte que le réseau des musées de France soit efficient et que les musées nationaux fassent preuve d'exemplarité et d'excellence, qu'ils soient établissements public ou SCN.

Blandine CHAVANNE ajoute, concernant la situation nationale, que le Service des musées de France pèse de tout son poids sur certains sujets, relevant d'enjeux de politique locale. L'exemple du musée des Tissus de Lyon en est la preuve. Le SMF se doit de rester en dehors de ces jeux d'acteurs et de maintenir le cap de la conservation, la préservation et la présentation des collections.

Blandine CHAVANNE invite ensuite Franck ISAIA à répondre aux trois points soulevés par Valérie Renault.

Franck ISAIA précise tout d'abord que les pistes évoquées précédemment par Marie-Christine LABOURDETTE correspondent aux pistes relevant du champ des possibles identifiés à l'issue des deux réunions avec les directeurs et qui restent à expertiser. La réflexion ne fait que commencer. Un certain nombre de points restent donc à expertiser sous différents angles. Six solutions ont donc été avancées et les éventuels points de blocage de chacune des formules ont été présentés aux directeurs des SCN.

La première possibilité consiste en la transformation en GIP, sur le modèle de ce qui existe pour Port-Royal. Le GIP est une structure dotée d'une personnalité morale, associant plusieurs partenaires comme l'Etat, un établissement public ou une collectivité territoriale par exemple.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que le GIP n'empêche pas le maintien du statut de l'établissement en tant que SCN. Port-Royal est un SCN intégré au sein d'un GIP pour plus d'efficacité et développer des coopérations. Son lien conventionnel avec la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais est par ailleurs maintenu.

Franck ISAIA explique ensuite que la deuxième solution consiste en la transformation de certains SCN en établissement public autonome. Par rapport à l'EP fédérateur, l'EP autonome correspond au regroupement de deux ou trois établissements publics.

Marie-Christine LABOURDETTE cite l'exemple du regroupement possible Cluny-Ecouen.

Franck ISAIA indique que la troisième hypothèse consiste en la création d'un EP fédérateur, consistant en un regroupement d'un plus grand nombre de SCN. Dans le cadre de l'EP autonome, le regroupement doit être marqué par une homogénéité scientifique. Dans le cadre de l'EP fédérateur, le regroupement peut concerner des musées nationaux n'ayant pas tous la même spécialité scientifique.

Les hypothèses 4 et 4 bis visent à renforcer l'ancrage territorial. La première des deux consisterait en un adossement, probablement sous forme de convention.

Marie-Christine LABOURDETTE signale, à titre d'exemple, que le musée Magnin exerçait une responsabilité scientifique sur les collections 19^e et 20^e du Musée des Beaux-Arts de Dijon, dans le cadre d'une convention. D'autres sujets, tels que la mise en place d'une billetterie commune ou partagée, pourraient faire l'objet d'une convention, un tel document étant nécessaire dès lors que deux personnalités juridiques décident contractuellement de mener une action en commun. Pour autant, la situation en termes de personnel peut rester inchangée.

Franck ISAIA explique ensuite que la solution 4 bis consiste en la création d'un établissement public de coopération culturelle, dotée de la personnalité morale, et liée à une collectivité territoriale ou à d'autres acteurs.

Marie-Christine LABOURDETTE cite l'exemple de Bibracte transformé en EPCC de droit public. Cet EPCC réunit à la fois les départements de Saône-et-Loire et de la Nièvre, la région Bourgogne et le Centre des monuments nationaux.

Yann LEROUX souhaite savoir si la piste envisagée consiste forcément en un EPCC de droit public.

Marie-Christine LABOURDETTE le confirme.

Franck ISAIA signale que la solution 5 correspond au rattachement de certains musées nationaux SCN à un EP muséal existant. L'hypothèse a notamment été évoquée pour Versailles et Port-Royal ou encore pour le musée du Plan relief et le musée de l'Armée. La dernière piste réside dans le rattachement à un EP fédérateur, c'est-à-dire la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais ou le Centre des monuments nationaux.

Valérie RENAULT demande des précisions sur la notion de rattachement d'un point de vue administratif.

Marie-Christine LABOURDETTE répond que cette question reste à investiguer.

Damien BODEREAU se demande en quoi le changement statutaire envisagé permettrait d'améliorer la qualité des présentations au public ; cette évolution reste très éloignée des besoins des musées. Il signale n'avoir jamais entendu un visiteur se plaindre du statut d'un musée, mais avoir en revanche constaté des plaintes au sujet de fermetures de salles par exemple. Aucune des pistes envisagées ne permettra, à son sens, d'améliorer la situation.

Pour appartenir à l'établissement public du Château de Versailles qui accueille des millions de visiteurs par an, il signale que le cumul des fréquentations des établissements qui pourraient être créés n'atteindrait jamais un tel niveau. Pour autant, celui-ci a connu des difficultés fin 2016 ayant nécessité l'intervention financière du Ministère. Qu'en serait-il dans des structures de petite taille ? Aucun moyen supplémentaire ne serait octroyé. Un EP fédérateur entraînerait d'ores et déjà une problématique auprès de l'ensemble des directeurs de musées de petite taille.

Marie-Christine LABOURDETTE s'inscrit en faux sur ce point. Elle rappelle que, comme dans le cadre de la création de l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie, les musées nationaux restent des musées nationaux et conservent un directeur à leur tête. L'EP fédérateur constitue une structure de gestion qui n'est pas une structure de regroupement scientifique.

Damien BODEREAU en conclut que l'objectif consiste à ajouter une strate hiérarchique au niveau de l'EP.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que cette hypothèse de travail sera étudiée, pour la retenir ou, au contraire, l'écarter, en argumentant chacun des cas.

Damien BODEREAU estime que dans cette hypothèse, la création d'un poste de directeur d'EP entraînerait la suppression de poste d'agents afin de ne pas accroître la dette publique ou encore la réduction des primes.

Marie-Christine LABOURDETTE signale n'avoir jamais évoqué de telles éventualités.

Damien BODEREAU admet faire de la politique-fiction. Il observe par ailleurs que la création d'établissements publics s'accompagnera de la déconcentration des actes de gestion, ce qui entraînera des transferts de postes du Ministère vers l'établissement. Dans le cas de Versailles, 610 personnels titulaires sont appelés à être transférés, ce qui engendre de nombreuses difficultés. La fusion d'un SCN en un établissement public risque de générer des difficultés encore plus grandes, sans compter que les personnels seront gérés par l'établissement public et non plus par le Ministère. Damien BODEREAU s'interroge par ailleurs sur le devenir de la tutelle du Ministère. Dans le cas de Versailles, l'établissement public ne fait plus l'objet d'aucune subvention de la part de la tutelle. Si les personnels ne sont plus payés par le Ministère, les liens financiers entre l'établissement public de Versailles et le Ministère disparaîtront. L'absence de l'Etat est remplacée par l'intervention de grandes entreprises telles que Total ou Lactalis. Damien BODEREAU signale qu'à Versailles, certains lieux sont fermés au public le week-end pour des anniversaires. Tel a été le cas le dernier jour de l'exposition au Trianon, qui a fermé à 15 heures.

Damien BODEREAU rappelle par ailleurs que le domaine de Marly a été rattaché à l'EP de Versailles. Aucune action particulière n'y est menée faute d'effectif et de moyens. À cet égard, Damien BODEREAU s'interroge également sur le bien-fondé culturel d'un rattachement du musée de Port Royal des Champs à l'EP de Versailles et sur la structure de GIP et sur les moyens qui seront accordés à ce titre.

Il rappelle encore une fois qu'à son sens, l'enjeu consiste en premier lieu à ouvrir les salles au public, ce qui nécessite des moyens.

Frédéric MAGUET signale que nombre de collègues s'interrogent sur les raisons à l'origine de la volonté de transformation des SCN. Or, à ce stade, aucune réponse n'est apportée sur ce point. Il semble que tout soit d'ores et déjà décidé, au moins en termes de trajectoire. L'enjeu semble consister à poursuivre l'action menée dans le cadre de la RGPP et à supprimer les SCN, l'Administration s'employant désormais à faire passer un certain nombre de mesures en évitant les remous. Les représentants du personnel ont le sentiment qu'une décision politique a été prise : l'Administration sera le lieu de la stratégie et les services opérationnels seront externalisés et confiés à des structures autonomes. Frédéric MAGUET observe qu'aucune discussion n'a jamais pu avoir lieu sur les raisons justifiant une telle décision. L'administration a fait remarquer qu'il serait difficile d'échanger si les représentants du personnel s'arc-boutaient sur des positions de principe. Frédéric MAGUET constate que le dogmatisme semble plutôt le fait du Ministère et que le débat ne semble pas si ouvert qu'annoncé, puisque limité à six hypothèses, dont certaines apparaissent clairement comme devant jouer le rôle de repoussoirs. Les salariés ne comprennent pas les réformes envisagées, sauf à considérer qu'elles visent à déconstruire un système qui fonctionne, pour des raisons dogmatiques. L'administration elle-même ne semble pas très enthousiaste sur ce dossier et paraît plutôt répondre à une injonction, tout comme l'ensemble des services et directions du Ministère qui semblent débordés par le projet AP 2022 s'apparentant à un diktat. Frédéric MAGUET invite l'administration à tenter de convaincre les représentants du personnel de la nécessité de mettre un terme aux SCN.

Cécile RANVIER indique avoir le sentiment d'un projet conduit à marche forcée et déplore que la piste du statu quo ne soit pas envisagée, alors que le SCN est considéré comme la solution la plus adaptée aux musées. Elle souligne par ailleurs que les problématiques scientifiques découlant de la transformation en EP ne sont pas abordées. En cas d'adossement d'un musée à un EP de plus grande importance, quel sera le pouvoir de l'EP le plus important par rapport à l'autre en matière de collections ? Cécile RANVIER rappelle que les EP doivent être bénéficiaires, ce qui explique que le Louvre ait par exemple organisé l'exposition « Les mythes fondateurs

d'Hercule à Dark Vador », qu'elle qualifie de ridicule, par simple effet d'opportunité. L'exposition consistait en une juxtaposition d'œuvres, sans même un seul discours scientifique.

Pour finir, Cécile RANVIER évoque la problématique des mobilités et souligne combien les collègues des EP peinent à évoluer lors des CAP, du fait des différences de titres.

Didier MOREL invite à la prudence concernant l'avenir de la RMN-GP compte tenu des emprunts contractés et des travaux à venir d'ici à 2022. Sylvie HUBAC a indiqué, lors de ses vœux, ne pas souhaiter prendre les agents des SCN. Didier MOREL rappelle qu'il s'agit d'un statut moderne et républicain, qui fonctionne et invite l'administration à le rappeler auprès de la Ministre. Il demande également que l'échéance du CAP 2022 soit reportée à 2023 voire 2024 pour la RMN.

Nathalie RAMOS signale que la transformation d'un SCN en EP nécessite que l'ensemble fonctionne. Au sujet du rapprochement éventuel évoqué concernant le musée de Cluny et le musée d'Ecouen, elle signale qu'une visite du CHSCT a été récemment organisée à Ecouen. Celle-ci a permis de constater l'existence d'un important problème d'organisation de l'ensemble des services du site. De son point de vue, le directeur devrait donc commencer par s'employer à faire fonctionner correctement l'établissement en tant que SCN. Celui-ci a par ailleurs évoqué les difficultés de l'établissement à trouver des mécènes. Dans ces conditions, Nathalie RAMOS ne voit pas comment cet EP parviendra à trouver des ressources propres.

Le musée de Cluny ne se heurte pas, pour sa part, à un manque de fréquentation et bénéficie de quelques actions de mécénat. Pour autant, les moyens n'abondent pas. Considérant les surcoûts liés à la création d'EP, Nathalie RAMOS estime qu'un tel projet ne peut qu'échouer.

Comme ses collègues, elle considère également que la réflexion semble déjà bien avancée. Elle signale avoir évoqué l'apparition du document dit « tombé du camion » devant la Directrice du musée de Cluny à l'occasion d'un groupe de travail, laquelle a indiqué n'avoir été en rien consultée sur le sujet. Il semble que le Ministère s'emploie désormais à organiser des groupes de réflexion, mais les réactions des organisations syndicales aux propositions d'évolution de la politique publique ont d'ores et déjà été mises en avant, ce qui témoigne, à son sens, de l'avancement de la réflexion. Cette démarche n'est d'ailleurs pas étonnante au regard de la façon d'agir du Gouvernement, par le biais d'ordonnances. Si l'administration évoque des concertations à venir, Nathalie RAMOS estime que l'avis et les propositions des directeurs des SCN n'auront pas forcément beaucoup de poids face aux décisions gouvernementales.

Christelle LAVIGNE indique s'interroger sur les raisons scientifiques qui pourraient justifier le rapprochement du Musée d'Archéologie Nationale (MAN) au musée du Louvre, et ce d'autant plus que le MAN dispose désormais d'un projet scientifique et culturel de grande qualité dont elle a compris que l'objectif consistait plutôt à se démarquer du musée des beaux-arts pour en revenir à des aspects d'archéologie et de civilisation. Christelle LAVIGNE estime par ailleurs que la difficulté actuelle ne tient pas au statut de l'établissement, mais plutôt au plafond d'emploi ou encore aux budgets ; elle ajoute que de nombreux services sont aujourd'hui en souffrance.

Françoise PINSON confirme, à l'instar de ses collègues, que les SCN fonctionnent. Au-delà des diagnostics des directeurs, elle rappelle que les représentants du personnel se font l'écho, de longue date, des dysfonctionnements qu'ils constatent. Un diagnostic de la part de l'IGAC serait également le bienvenu, de même que des propositions émanant des organisations syndicales. Prenant l'exemple du musée d'Orsay, Françoise PINSON rappelle que depuis l'installation de portillons, l'accès à la librairie nécessite de disposer d'un billet d'entrée au musée. Face à la volonté poursuivie de gagner toujours plus d'argent, les représentants du personnel ne peuvent que craindre les évolutions à venir.

Damien BODEREAU signale que les préoccupations du public tiennent plutôt aux files d'attente, aux conditions de visite dans les salles et aux prix du billet d'entrée plutôt qu'au rattachement de Port-Royal à Versailles. Il rappelle que le prix d'entrée au Château de Versailles a augmenté de 30 % et que plusieurs établissements semblent avoir fait l'objet d'une augmentation comparable,

laquelle risque en outre de se poursuivre avec la création des EP compte tenu des moyens qui seront nécessaires au financement des postes de directeur par exemple. Le tarif est passé de 7,5 euros en 2007 à 18 euros aujourd'hui alors que le salaire moyen français n'est pas particulièrement élevé. Les politiques mises en œuvre expliquent directement l'augmentation de ces tarifs. La Cour des Comptes l'affirme elle-même : la création d'établissements publics entraîne une augmentation de tarifs pour les visiteurs. Si l'objectif consiste à améliorer la politique des musées à l'égard du public, Damien BODEREAU juge essentiel de travailler sur cet aspect des choses. Or, le document du Ministère n'évoque ni la problématique des tarifs ni celle de la réduction des files d'attente ; il se focalise sur la destruction des SCN, considérés comme le principal problème des musées. Une fois les salariés informés, la situation ne pourra qu'exploser.

Valérie RENAULT demande que le document établi par Franck ISAIA sur les différentes hypothèses soit remis aux représentants du personnel afin que ceux-ci puissent y mentionner les raisons de leur opposition. Entre 2000 et 2017, le Ministère de la Culture a vu croître le nombre de ses établissements publics, ce qui a permis à la CGT d'acquérir une expérience importante sur ce statut, le développement de la marchandisation et la nécessité de revoir certains points. Une véritable réunion de travail sur le sujet est donc nécessaire afin que celle-ci puisse faire valoir son expertise. La CGT demande également que le cycle de concertation inclue une réunion de travail sur le conventionnement de la RMN avec les SCN afin d'examiner précisément les missions de service public de la RMN et la possibilité d'améliorer l'ensemble.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que la convention entre la RMN et les SCN a été présentée au CT Musées, mais ne voit pas d'inconvénient à solliciter un expert de la RMN pour apporter de nouvelles explications sur ce point. Quoi qu'il en soit, le périmètre n'a statutairement pas changé et correspond au périmètre de fonctionnement classique et contractuel en vigueur entre la RMN et les SCN.

Valérie RENAULT estime que des points mériteraient d'être améliorés.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne toutefois que le sujet n'est pas celui-ci. Le projet présenté ne consiste pas à détruire les SCN, mais à améliorer l'efficacité globale du système sachant que la RMN, l'Administration centrale et les musées nationaux s'entendent dire en permanence qu'il ne fonctionne pas, qu'il est complexe, qu'il n'est pas suffisamment efficace ou encore qu'il pose différents problèmes en matière de gestion des emplois par exemple. Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que les critiques à l'égard du statut des SCN émanent de toute part, y compris des représentants du personnel, et que l'insatisfaction est permanente. Elle rappelle par ailleurs que l'ensemble du Ministère de la Culture doit évoluer et procéder à des transformations. La feuille de route de la Ministre consiste à transformer la gouvernance du Ministère de la Culture, avec la volonté de décloisonner, de responsabiliser et d'innover. Dans ce cadre, les musées s'interrogent légitimement sur les évolutions possibles et Marie-Christine LABOURDETTE affirme se sentir tout à fait solidaire de la démarche entamée, dans l'objectif d'améliorer le service public, le service au public et les conditions de travail des équipes et de contribuer à la maîtrise des dépenses publiques.

Concernant le diagnostic de l'IGAC, elle prend note de la demande. Une autre option pourrait consister à reprendre la synthèse de l'ensemble des diagnostics portés de l'IGAC sur un certain nombre de SCN pour en tirer d'éventuels constats convergents institution par institution.

S'agissant du rattachement du MAN au Louvre, elle signale que cette position n'est pas celle portée par le Service des musées de France. En revanche, il n'est pas inintéressant de réfléchir aux raisons pour lesquelles telle ou telle solution peut être jugée applicable ou, à l'inverse, à écarter.

Damien BODEREAU regrette que l'administration se limite à l'examen des scénarios du Gouvernement et ne tienne pas compte des pistes avancées par les organisations syndicales.

Valérie RENAULT estime quant à elle que les préoccupations sont ailleurs et que le travail devrait plutôt porter sur la démocratisation de la culture et l'accessibilité des musées.

Christine LABOURDETTE fait remarquer que plusieurs chantiers peuvent être menés de front.

Valérie RENAULT souligne que le Service des musées de France ne parvient même pas à obtenir le projet scientifique et culturel de chaque SCN.

Christine LABOURDETTE indique que les PSCE sont réclamés et présentés pour avis au CT spécial Musées. Elle ajoute que les responsables d'établissement bénéficient d'une certaine autonomie.

En termes de documents, l'administration examinera la possibilité de transmettre aux représentants du personnel un document de synthèse pour la prochaine réunion.

Catherine NOURY demande que les 18 rapports de l'IGAC relatifs aux musées soient transmis aux représentants du personnel. La Ministre a déjà été sollicitée en ce sens, mais n'a jamais répondu à la demande.

Marie-Christine LABOURDETTE signale que ces rapports sont destinés à la Ministre et que leur diffusion ne relève pas du Service des musées de France.

Catherine NOURY regrette que les représentants du personnel ne puissent disposer d'éléments alors que le travail de diagnostic a déjà été réalisé sur un certain nombre de SCN tels que Cluny, Ecoen, Compiègne, etc.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle qu'une restitution a été organisée en CT en présence des inspecteurs de l'IGAC.

Catherine NOURY signale qu'aucun document n'avait été remis à cette occasion. Elle ajoute que l'administration dispose des propositions des représentants du personnel et que toute concertation sera conditionnée par la prise en compte préalable de la déclaration de la CGT. Pour finir, elle estime que les musées meurent du fait d'un manque de moyens humains et financiers.

Maryline ORVILLE rappelle que la création du musée d'Orsay en EP date de 2003. Depuis lors, les problèmes sur les fiches de paye demeurent. Suite à la mise en place du RIFSEEP, plusieurs réunions ont été nécessaires pour démontrer que les fiches de paye n'étaient pas conformes aux exemples du Ministère. Le transfert en T3 de l'ensemble des personnels risque de créer des difficultés colossales, et ce alors que le service paye est déjà en situation de souffrance. Tous les T3 sont aujourd'hui contraints de vérifier leurs fiches de paye.

Maryline ORVILLE signale par ailleurs que les agents du musée d'Orsay commencent à « déchanter ». La Direction de l'établissement souhaite en effet rassembler les petits secteurs pour en créer de plus grands, et supprimer ainsi des postes. Elle avait également pour projet d'externaliser les vestiaires, puis a fait machine arrière après que la CGT ait été informée du projet. Maryline ORVILLE considère que son établissement est d'ores et déjà engagé dans la démarche telle que décrite dans le document d'information de l'administration et alerte la Direction du SMF sur ce point.

Warda BALAH-CHIKHA interroge la présidente du CT sur la date de la prochaine réunion.

Marie-Christine LABOURDETTE répond que celle-ci n'est pas encore fixée de façon définitive. Les représentants du personnel seront tenus informés.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite savoir si les conclusions qui seront remises au Cabinet de la Ministre fin mars correspondront à une énumération de pistes de travail ou aux pistes de solutions détaillées envisagées pour chaque SCN.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que l'objectif consiste à définir les pistes de travail qui seront ensuite soumises à une concertation plus approfondie, postérieure au mois de mars, en vue de travailler sur chacun des musées nationaux. Il s'agit donc, pour la fin mars, de déterminer le champ des possibles pour chacun des SCN. Marie-Christine LABOURDETTE prend par ailleurs note des remarques exprimées concernant le musée d'Orsay et indique qu'elle se tournera vers l'établissement. Si le numérique peut améliorer les choses, il ne remplace ni la médiation humaine, ni le contact humain, ni le contact avec les œuvres.

La séance est levée à 12 heures 40.

Marie-Christine LABOURDETTE
Président de séance

Secrétaire de séance
Kevin THIERY

Secrétaire adjoint de séance
Carole LESUEUR